

Décision

Objet : mise à jour de la grille tarifaire des prestations de tests pédiculicides, répulsifs et remanence

Direction des affaires
financières

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE d'appliquer les nouveaux tarifs :

- Test sur échantillon de 50 poux, analyse débutante tarif applicable 1 500 € HT
- Nouveau protocole de test de décollement des lentes, mise en place d'une nouvelle procédure avec le peignage, tarif applicable 2 350 € HT sans peignage 2050 € HT
- Test répulsif sur moins de 20 poux d'élevage, tarif applicable 1 500 € HT

Prise d'effet immédiate

Le Président,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-
tours.f

UNIVERSITÉ DE TOURS

 Direction des affaires
financière

 60 rue du Plat d'Étain-BP
12050
37020 Tours Cedex 1

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne financière recherche de sciences et techniques